



## ■ AVIS À PUBLIER AU BOAMP ET AU JOUE N° 19-25954

Mercredi 20 Février 2019

Date d'envoi au service éditeur : 20/02/2019

Avis de marché

Directive 2014/24/UE

> Voir l'annonce sous sa forme originale



Attention cet aperçu ne reflète que votre saisie et n'est accessible qu'à partir de ce porte feuille.  
 Dès publication de cet avis sur le site BOAMP.fr et/ou au JOUE, il vous appartient de vérifier si l'avis officiel diffusé correspond bien à la saisie ci-dessous (adresse du site de diffusion des annonces : <http://www.boamp.fr>).  
 En cas de non conformité, il vous appartient de publier un avis rectificatif de l'avis initial dans les délais réglementaires.  
 > [Contact client](#)

### J02 Avis de Marché appel d'offre standard Dir24

Département(s) de publication : **93, 75, 92, 94**

Annonce No **19-25954**

I. II. III. IV. VI.

### AVIS DE MARCHÉ

Directive 2014/24/UE

Le présent avis constitue un appel à la concurrence

#### SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR

##### I.1) **NOM ET ADRESSES**

Ville d'Aubervilliers, 72 rue henri barbusse, Point(s) de contact : Eric DALED, 93300, Aubervilliers, F, Téléphone : (+33) 1 48 39 52 40, Courriel : [dacpmarches@mairie-aubervilliers.fr](mailto:dacpmarches@mairie-aubervilliers.fr), Fax : (+33) 1 48 39 51 85, Code NUTS : FR106

##### **Adresse(s) internet :**

Adresse principale : <http://www.aubervilliers.fr>

Adresse du profil acheteur : <http://www.maximilien.fr>

##### I.2) **PROCÉDURE CONJOINTE**

##### I.3) **COMMUNICATION**

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet, à l'adresse : <http://www.maximilien.fr>

##### **Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :**

le ou les point(s) de contact susmentionné(s)

##### **Les offres ou les demandes de participation doivent être envoyées :**

au(x) point(s) de contact susmentionné(s)

##### I.4) **TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR**

Autorité régionale ou locale

##### I.5) **ACTIVITÉ PRINCIPALE**

Services généraux des administrations publiques

#### SECTION II : OBJET

##### II.1) **ÉTENDUE DU MARCHÉ**

II.1.1) **Intitulé :** Fourniture de repas issus de la collecte d'excédents alimentaires pour les années 2019 à 2022  
 Numéro de référence : CCAS 01-19

##### II.1.2) **Code CPV principal :**

Descripteur principal : 39222000

Descripteur supplémentaire :

##### II.1.3) **Type de marché**

**Services**

II.1.4) **Description succincte :** L'accord-cadre a pour objet la fourniture de repas issus de la collecte d'excédents alimentaires de la restauration collective ou d'entreprise. Le présent accord-cadre est global. Il ne comporte ni lot ni tranche.

##### II.1.5) **Valeur totale estimée :**

Valeur hors TVA : euros

##### II.1.6) **Information sur les lots :**

Ce marché est divisé en lots : non

Mots descripteurs : Repas, traiteur, Restauration collective

##### II.2) **DESCRIPTION**

##### II.2.1) **Intitulé :**

Lot n° :

##### II.2.2) **Code(s) CPV additionnel(s)**

Code CPV principal : 39222000

Descripteur supplémentaire :

##### II.2.3) **Lieu d'exécution**

Code NUTS : FR106

Lieu principal d'exécution :

II.2.4) **Description des prestations :** L'accord-cadre a pour objet la fourniture de repas issus de la collecte d'excédents alimentaires de la restauration collective ou d'entreprise. Les repas seront livrés conditionnés en format individuel ou multi-portions dans des barquettes thermo-scellées, des barquettes clipsées ou bacs gastronomes filmés.

##### II.2.5) **Critères d'attribution**

Le prix n'est pas le seul critère d'attribution et tous les critères sont énoncés uniquement dans les documents du marché

##### II.2.6) **Valeur estimée**

Valeur hors TVA : euros

##### II.2.7) **Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique**

Durée en mois : 12

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : oui

Description des modalités ou du calendrier des reconductions : Le présent accord-cadre est passé de sa notification au 31 décembre 2019. Il est renouvelable par reconduction expresse par périodes successives d'un an, trois fois au maximum. Il s'achèvera donc au plus tard le 31 décembre 2022.

#### II.2.9) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer

Critères objectifs de limitation du nombre de candidats :

#### II.2.10) Variantes

Des variantes seront prises en considération : non

#### II.2.11) Information sur les options

Options : non

#### II.2.12) Informations sur les catalogues électroniques

#### II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non

Identification du projet :

#### II.2.14) Informations complémentaires :

Mots descripteurs : Repas, traiteur, Restauration collective

### SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ÉCONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

#### III.1) CONDITIONS DE PARTICIPATION

##### III.1.1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession

Liste et description succincte des conditions : - Le formulaire DC1 " Lettre de candidature – Habilitation du mandataire par ses co-traitants " dûment complété, daté et signé en original ; - Le formulaire DC2 " Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement " dûment complété ; Ou - Le formulaire e-DUME ; - Le cas échéant, une copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire, l'autorisant à poursuivre son activité dans la période d'exécution de l'accord-cadre.

##### III.1.2) Capacité économique et financière

Liste et description succincte des critères de sélection :

Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s) : Les candidats devront également fournir : - Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ; - Une déclaration indiquant le matériel et l'équipement technique dont le fournisseur dispose pour l'exécution de l'accord-cadre ; - Une liste des principales références concernant des prestations similaires à l'objet du présent accord-cadre, effectuées au cours des trois dernières années.

##### III.1.3) Capacité technique et professionnelle

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :

Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s) :

##### III.1.5) Informations sur les marchés réservés :

#### III.2) CONDITIONS LIÉES AU MARCHÉ

##### III.2.1) Information relative à la profession

Références des dispositions législatives, réglementaires ou administratives applicables :

##### III.2.2) Conditions particulières d'exécution :

##### III.2.3) Informations sur les membres du personnel responsables de l'exécution du marché

##### III.2.4) Marché éligible au MPS

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : NON

### SECTION IV : PROCÉDURE

#### IV.1) DESCRIPTION

##### IV.1.1) Type de procédure

Procédure ouverte

##### IV.1.3) Informations sur l'accord-cadre ou le système d'acquisition dynamique

Dans le cas d'accords-cadres - justification d'une durée dépassant quatre ans :

##### IV.1.4) Informations sur la réduction du nombre de solutions ou d'offres durant la négociation ou le dialogue

##### IV.1.5) Information sur la négociation

##### IV.1.6) Enchère électronique :

##### IV.1.8) Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP)

Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics : oui

#### IV.2) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

##### IV.2.1) Publication antérieure relative à la présente procédure

Numéro de l'avis au JO série S :

##### IV.2.2) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation

22 mars 2019 - 16:00

##### IV.2.3) Date d'envoi estimée des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés

Date :

##### IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation :

français

##### IV.2.6) Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre :

L'offre doit être valable jusqu'au :

ou

Durée en mois : 4 (A compter de la date limite de réception des offres)

##### IV.2.7) Modalité d'ouverture des offres

Date : 22 mars 2019 - 16:01

Informations sur les personnes autorisées et les modalités d'ouverture :

### SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

#### VI.1) RENOUELEMENT

Il ne s'agit pas d'un marché renouvelable

Calendrier prévisionnel de publication des prochains avis :

#### VI.2) INFORMATIONS SUR LES ÉCHANGES ÉLECTRONIQUES

La facturation en ligne sera acceptée

#### VI.3) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Les candidatures seront appréciées selon les modalités définies aux articles 4.1 et 8.1 du Règlement de Consultation (R.C). L'Offre devra obligatoirement comporter les documents suivants (cf. Détail à l'article 4.2 du R.C) : - l'Acte d'engagement (A.E.), dûment complété et daté, sans modification ni réserve ; - le mémoire technique sur la base du cadre fourni (cf.détail article 4.2 du R.C) - un RIB. L'absence et/ou l'incomplétude d'une des pièces mentionnées ci-dessus pourrait avoir pour effet de rendre l'offre irrégulière, en application de l'article 59.i du décret n°2016-360 du 25 mars 2016

#### VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS

##### VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Montreuil (France), 7 rue Catherine PUIG (au niveau du 206 rue de Paris), 93100, Montreuil, F, Téléphone : (+33) 1 48 20 20 00, Courriel : greffe.ta-montreuil@juradm.fr, Fax : (+33) 1 48 20 20 98

##### VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation :

##### VI.4.3) Introduction de recours :

Précisions concernant les délais d'introduction de recours : Toutes les difficultés, litiges ou contestations qui pourraient naître à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution de l'accord-cadre seront de la compétence exclusive du tribunal administratif de Montreuil (France) si les parties n'ont pu trouver un règlement amiable. Toute décision individuelle défavorable dans le cadre du présent accord-cadre pourra faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Montreuil (France) dans un délai de deux (2) mois à compter de sa date de notification. Référé précontractuel : Recours possible jusqu'à la signature de l'accord-cadre.

VI.4.4) **Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours :**

VI.5) **DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS**

20 février 2019

---

**Éléments de facturation :**

*Numéro d'engagement juridique :* **18101#0004**

*Classe de profil :* Commune

*Siret :* 21930001900011

*Libellé de la facture :* Ville d'Aubervilliers \* 2, rue de la commune de Paris, F-93308 Aubervilliers Cedex.

---

**Indexation de l'annonce :**

*Date jusqu'à laquelle cette annonce doit être disponible sur le site de consultation* <http://www.boamp.fr> : 22 mars 2019

*Objet de l'avis :* fourniture de repas issus de la collecte d'excédents alimentaires pour les années 2019 à 2022

*Nom de l'organisme :* Ville d'Aubervilliers

*Critères sociaux ou environnementaux :* Aucun



CONS3671342



---

> Informations légales